



## **Fourniture, dimensionnement et installation de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte (26 sites), Tunisie**

**REF 02/2026/AID012590/08/6**

**“Le PROJET PRESTo: Promouvoir la Résilience au Changement Climatique et la Gestion Durable des Ressources Naturelles en Tunisie”, code AID 012590/08/6.**

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES – MARCHÉ DE FOURNITURES ET TRAVAUX**

ICU – Institut pour la Coopération Universitaire ONLUS est une organisation non gouvernementale (ONG), reconnue par le gouvernement italien et l'Union européenne.

Dans le cadre de ses activités, ICU envisage d'attribuer un marché de fournitures portant sur la fourniture, le dimensionnement et l'installation de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte dans les gouvernorats de Jendouba, Bizerte, Nabeul et Mahdia (Tunisie).

Ce projet, cofinancé par l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS), est mis en œuvre par un consortium composé de CEFA, ICU, la DGGREE, l'AVFA et le CNR-IBE.

Le présent marché a pour objectif de contribuer à une gestion durable et efficace des ressources naturelles à travers l'équipement de 26 sites agricoles en systèmes d'irrigation localisée (goutte-à-goutte).

Le marché couvre une prestation complète structurée autour des quatre phases suivantes :

- Études de terrain : réalisation des relevés topographiques et collecte des données hydrauliques nécessaires ;
- Conception et dimensionnement : élaboration des notes de calcul (débits, pressions, pertes de charge) et production des plans d'exécution détaillés ;
- Fourniture et installation : mise en œuvre du réseau complet (conduites, goutteurs, vannes et accessoires hydrauliques) ;
- Mise en service et réception : réalisation des essais de pression, mise en service technique et remise du dossier d'exécution final (plans de recollement).

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu en adressant une demande à l'adresse suivante :  
HAKIM GHARBI [log.procurement@icu.it](mailto:log.procurement@icu.it)

**La date limite de soumission des offres est fixée au 04 mai 2026 à 16h00 (heure de Tunis).**



## AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

**Titre : Fourniture, dimensionnement et installation de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte (26 sites)**

**REF 02/2026/AID012590/08/6**

**Gouvernorats de Jendouba ; Bizerte ; Nabeul et Mahdia, Tunisie**

### 1. Référence

02/2026/AID012590/08/6

### 2. Procédure

Appel d'offres ouvert local

### 3. Intitulé du/des programme(s)

“Le PROJET PRESTo: Promouvoir la Résilience au Changement Climatique et la Gestion Durable des Ressources Naturelles en Tunisie”, code AID 012590/08/6.

### 4. Financement(s)

Cofinancé par l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS), est mis en œuvre par un consortium composé de CEFA, ICU, la DGGREE, l'AVFA, et le CNR-IBE.

### 5. Ligne budgétaire

2.4.12.5 Sistema di pilotaggio dell'irrigazione (Kit completo di sistema di pompaggio, filtri a sabbia ed a disco, fertirrigatore, condotte e gocciolatoi)

### 6. Montant total estimé

Le budget maximal estimé est de **405000 TND TTC** (*toutes taxes comprises*)

### 7. Pouvoir adjudicateur

Institut pour la Coopération Universitaire- ICU Onlus

## SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

### 8. Type de marché

Prix unitaire

### 9. Description du marché

Le présent marché a pour objectif de contribuer à une gestion durable et efficiente des ressources naturelles à travers l'équipement de 26 sites agricoles en systèmes d'irrigation localisée (goutte-à-goutte).

Le marché couvre une prestation complète structurée autour des quatre phases suivantes :

- Études de terrain : réalisation des relevés topographiques et collecte des données hydrauliques nécessaires ;
- Conception et dimensionnement : élaboration des notes de calcul (débits, pressions, pertes de charge) et production des plans d'exécution détaillés ;
- Fourniture et installation : mise en œuvre du réseau complet (conduites, goutteurs, vannes et accessoires hydrauliques) ;



- Mise en service et réception : réalisation des essais de pression, mise en service technique et remise du dossier d'exécution final (plans de recollement).

## **10. Nombre et intitulés des lots**

Le présent marché est composé d'un seul lot.

# **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

## **11. Base juridique, éligibilité et règles d'origine**

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques ayant la nationalité d'un des Etats membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays, territoires ou régions éligibles selon le règlement et/ou par les instruments spécifiques applicables au programme au titre duquel le marché est financé, selon l'Annexe 2 des PRAG. La participation est également ouverte à toute personne morale (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de soumissionnaires) établies dans l'un des États membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays, territoires ou régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme au titre duquel le marché est financé.

La présente procédure prévoit l'application des principes des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'Union européenne (PRAG) et de l'Annexe 4 des Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'Union européenne (PRAG) comme convenu dans les Procédures Générales pour l'octroi de financement et la gestion et le reporting des Initiatives portées par les Acteurs publiques et privées no-profit de Coopération prévues au Chapitre VI de la loi n. 125/2014 et réglé par l'approche RBM.

Les fournitures ne sont pas soumises à la règle d'origine. Les fournitures peuvent provenir de n'importe quel pays et aucune déclaration d'origine n'est requise.

## **12. Nombre d'offres**

Une personne physique ou morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (en tant qu'entité légale individuelle ou en tant que chef de file ou membre d'un consortium soumettant une offre). Si une personne physique ou morale soumet plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots.

## **13. Motifs d'exclusion**

Dans le cadre de l'offre, les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée (incluse dans le bordereau de soumission) par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1. du PRAG.

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir attribuer le marché.

## **14. Sous-traitance**

Le recours à la sous-traitance est autorisé.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

### 15. Date prévue pour le commencement de l'exécution du marché

Mai/Juin 2026

### 16. Période de mise en œuvre des tâches

Trente (30) jours calendaires

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

### 17. Critères de sélection

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (c'est-à-dire un candidat ou un soumissionnaire) peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. **En outre, les informations relatives à ces entités tierces au regard des critères de sélection applicables devront figurer dans un document séparé.** La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique a recours deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Si une offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-traitants.

1. **Capacité économique et financière du soumissionnaire** (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du bordereau de soumission). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices financiers clos.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants

- Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des trois (3) dernières années doit être supérieur au budget annualisé maximum alloué au marché.
- La situation financière du soumissionnaire en début et en fin d'exercice ne doit pas être déficitaire, dettes prises en considération.

- 2) **Capacité technique du soumissionnaire** (sur la base des données fournies aux points 5 et 6 du bordereau de soumission). La période de référence qui sera prise en compte correspond aux [trois derniers exercices] précédant la date limite de soumission.

Le soumissionnaire a livré des fournitures dans le cadre d'au moins trois (3) marchés dont le budget était au moins équivalent à celui du présent marché dans la Fourniture, dimensionnement et installation de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte pour culture maraîchères, qui [a] [ont] été exécuté(s) à n'importe quel moment au cours de la période suivante : <derniers 3 ans>.

Cela signifie que le marché auquel le soumissionnaire se réfère peut avoir commencé à tout moment au cours de la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir été mené à son terme durant cette période, ni avoir été exécuté pendant toute la période concernée. Les soumissionnaires peuvent se référer soit à des marchés de fournitures menés à leur terme pendant la période de référence (bien que entamés avant cette période) soit à des marchés de fournitures non encore menés à leur terme. Seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en considération. La bonne réalisation de cette partie devra être étayée par des pièces justificatives (déclaration ou attestation émanant de l'entité qui a attribué le marché, preuve de paiement), avec indication du montant correspondant. Si le marché de fournitures a été mis en œuvre par le soumissionnaire dans le cadre d'un consortium, les pièces justificatives devront faire clairement état de la part (en pourcentage) que le soumissionnaire a menée à bien. Si des critères de sélection relatifs à la pertinence de l'expérience sont appliqués, les pièces justificatives devront également contenir une description de la nature des fournitures livrées.

Une expérience antérieure qui se serait soldée par une rupture du contrat et une résiliation par le pouvoir adjudicateur ne peut pas être utilisée comme référence. Cela vaut également pour l'expérience antérieure des experts requis dans le cadre d'un marché de services à prix unitaires.

## 18. Critère d'attribution

L'évaluation des offres se fera selon le principe du meilleur rapport qualité/prix, avec la pondération suivante :

- Qualité technique : 70 %
- Offre financière : 30 %

Seules les offres ayant obtenu une note technique minimale de 75 points sur 100 seront admises à l'évaluation financière.

## ÉVALUATION TECHNIQUE (100 POINTS)

### 1) Pertinence et adéquation du dimensionnement technique – 30 points

- Exactitude des calculs hydrauliques (débit, pression, pertes de charge) (8 points max)
- Uniformité de distribution (coefficient d'uniformité) (6 points max)
- Cohérence entre le dimensionnement et les surfaces des parcelles (6 points max)
- Optimisation technique de la solution proposée (5 points max)
- Clarté et qualité des schémas et plans fournis (5 points max)

### 2) Qualité et durabilité des matériaux proposés – 30 points

- Conformité aux normes internationales (ISO, CE ou équivalent) et documentation technique (8 points max)



- Résistance aux UV et aux conditions climatiques locales (6 points max)
- Qualité et robustesse des tuyaux et composants (6 points max)
- Durée de vie estimée des équipements (5 points max)
- Garantie proposée (minimum 12 mois requis ; durée supérieure valorisée) (5 points max)

### 3) Méthodologie d'installation et de mise en service – 25 points

- Plan d'installation détaillé et cohérent (6 points max)
- Chronogramme réaliste et adapté (5 points max)
- Procédures de test (pression, contrôle qualité) (5 points max)
- Modalités de réception et mise en service (4 points max)
- Remise des plans de recollement (3 points max)
- Formation des bénéficiaires/utilisateurs sur site (2 points max)

### 4) Service après-vente et assistance technique – 15 points

- Disponibilité des pièces de rechange (5 points max)
- Délai d'intervention en cas de panne (4 points max)
- Présence locale ou capacité d'assistance rapide (3 points max)
- Documentation technique et support (3 points max)

### ÉVALUATION FINANCIÈRE (30 POINTS)

L'offre financière sera évaluée selon la formule suivante :

$$\text{Score financier} = (\text{Prix le plus bas} / \text{Prix de l'offre évaluée}) \times 30$$

### SCORE FINAL

$$\text{Score final} = (\text{Score technique} \times 70\%) + (\text{Score financier} \times 30\%)$$

### NOTE IMPORTANTE

- Toute offre technique obtenant moins de 75/100 sera rejetée et ne sera pas évaluée financièrement.
- Les informations fournies doivent être claires, cohérentes et dûment justifiées.
- L'absence ou l'insuffisance d'informations pourra entraîner une réduction de la note.

## SOUMISSION À APPEL D'OFFRES

### 19. Date limite pour la soumission des offres

La date limite pour la soumission des offres est le **04 mai 2026 à 16h00 (heure de Tunis)**.

### 20. Présentation des offres et renseignements à fournir

Les offres doivent être soumises à l'aide du bordereau type de soumission.



L'offre doit être accompagnée d'une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection établie au moyen du modèle disponible sur l'internet à l'adresse suivante :

Aucun autre document (brochure, lettre, etc.) joint à l'offre ne sera pris en considération.

### **21. Modalités de soumission des offres**

Les offres doivent être rédigées en français et soumises, par les moyens indiqués au point 10 des instructions aux soumissionnaires, exclusivement au pouvoir adjudicateur.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés de l'issue de la procédure par voie électronique.

### **22. Modification ou retrait des offres**

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date limite.

Toute notification de modification ou de retrait doit être établie et soumise conformément au point 15 des instructions aux soumissionnaires.

### **23. Langue de travail**

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

### **24. Informations complémentaires**

Les données financières que le candidat doit fournir dans le formulaire type de candidature doivent être exprimées en TND.